INITIALES DU PRÉSIDENT

283 ED

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Madame Patricia Lacasse, présidente, et tenue le 30 septembre 2026 à 14h30 à la Grande Salle de la Place Lagny, située au 2 rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

SONT PRÉSENTS :

Madame Patricia Lacasse, représentante de Val-des-Lacs
Monsieur Frédéric Broué, représentant Sainte-Agathe-des-Monts
Monsieur Guy Simard, représentant de Mont-Blanc
Monsieur Sylvain Loranger, représentant Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Pierre Asselin, représentant de Val-Morin
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Bernard Derek, représentant Val-David
Monsieur Maxime Arcand, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

EST ABSENT :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac Supérieur

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Patricia Lacasse la séance ordinaire est ouverte à 15h39.

RÉSOLUTION 1094-09-2026
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Asselin

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté *avec les modifications suivantes :*

- *5.2 modifier la date du 29 septembre 2027 pour le 22 septembre 2027 dans le calendrier des séances ordinaires;*
- *5.3 Ajouter qu'il y aura une réflexion pour les collectes de matières organiques pour la saison estivale 2026*

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026
4. Certificat de crédit
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 Adoption des prévisions budgétaires 2027
5.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2027 avec modification de la date du 29 septembre au 22 septembre 2027
5.3 Adoption du calendrier des collectes 2027 avec réflexion concernant l'horaire des collectes estivales des matières organiques pour l'année 2026
5.4 Location de containeurs (2) et entreposage de pneus dans les locaux de la RITL
5.5 Approbation transmission électronique des relevés de paie aux membres du C.A.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
6.2 Approbation de la modification de la méthode de calcul du tarif pour la collecte de matières résiduelles du secteur Lac Verdure de la municipalité de Montcalm pour 2027
6.3 Approbation du tarif pour la collecte de matières résiduelles de la RCER pour 2027
6.4 Approbation renouvellement du contrat Line Isabelle entretien ménager 2027

7. **OPÉRATIONS**

7.1 Nomination d'un chef des opérations par intérim
7.2 Recommandation permanence des employés no.139 et no.12 (chauffeurs-opérateurs)
7.3 Recommandation embauche d'un chauffeur-opérateur temps plein no.141
7.4 Recommandation embauche d'un chauffeur-opérateur temps plein no.143

Formules Municipales No 5514-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
284
FB
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1095-09-2026
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 17 JUIN 2026

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Broué

D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2026, tel que rédigé.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE CRÉDIT
Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la RITL dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées lors de cette séance.

François Beaucage

RÉSOLUTION 1096-09-2026
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2027

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Forget

D'ACCEPTER l'adoption des prévisions budgétaires 2027 telle que présentée.

		Budget 2027	
Revenus			
QUOTES-PARTS ENS. MUN.		3 375 998,00	
MATIERES RESIDUELLES (HYGIENE)		26 000,00	
INT. BANQUES ET AUTRES INST.		0,00	% EEQ
AUTRES REVENUS (Subvention EEQ)		1 580 900,00	30,95%
AUTRES - REMBOURSEMENT ÉCOCENTRE			
AUTRES - AUTRES REVENUS			
TAXE RELATIVE AU CARBURANT		25 000,00	
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		100 000,00	
Total revenus	**$**	**5 107 898,00**	
Dépenses de fonctionnement			
CONSEIL D'ADMINISTRATION		14 000,00	
ADMINISTRATION			
Salaires		249 702,00	
Avantages sociaux		52 017,00	
Sous-total salaire administration	**$**	**301 719,00**	

INITIALES DU PRÉSIDENT

285

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Dépenses administratives		
Frais déplacement - Admin		1 000,00
Frais de poste et transport		200,00
Téléphonie		5 000,00
Journaux et publications		700,00
Communications		5 000,00
Services juridiques		15 000,00
Comptabilité et vérification		25 000,00
Services informatiques		5 000,00
Autres services professionnels		5 000,00
Formation et perfectionnement - Admin		2 000,00
Contrat de service - photocopieur		3 000,00
Frais de réception		3 000,00
Nettoyage et buanderie		9 500,00
Frais de banque		3 300,00
Entretien bâtiments et terrain		2 000,00
Entretien réparation véhicules - Admin		1 000,00
Entretien réparation équipement bureau		1 000,00
Essence - huile - diesel - Admin		3 500,00
Vêtements chaussures et fourn.		2 000,00
Articles ménagers		400,00
Fourniture de bureau		2 500,00
Matériel inspecteur		1 000,00
Ameublement et équipement de bureau		2 000,00
Autre		5 000,00
TOTAL ADMINISTRATION	**$**	**418 819,00**
COLLECTE ET TRANSPORT		
Salaires		
Salaire régulier - coll. - transp.		999 907,00
Heures supplémentaires - CT		185 000,00
Prime chef d'équipe - formation nouveau chauffeur		5 460,00
Avantages sociaux		251 499,00
TOTAL SALAIRES EXPLOITATION	**$**	**1 441 866,00**
Dépenses collecte et transport		
Frais de déplacement		200,00
Frais de poste et transport		3 800,00
Dépenses de communication		8 500,00
Téléphonie		0,00
Services informatiques		13 000,00
Autres services		0,00
Assurance de biens		0,00
Assurance responsabilité civile		35 000,00
Assurances - véhicules moteur (CT)		28 500,00
Formations		4 500,00
Immatriculations		38 000,00
Location de véhicule		
Entretien bâtiments et terrain		1 500,00
Entretien réparation véhicules		995 000,00
Essence et diésel		885 000,00
Autres (deff/urée/huile)		44 000,00
Vêtements chaussures et fournitures		7 500,00
Location garage		130 813,17
Électricité et chauffage		17 500,00

Formules Municipales No 9614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
286
F.B
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Chauffage (prises extérieures)	6 300,00
Machinerie outillage équipement	10 000,00
Réclamation dommages et intérêts	15 000,00
Autre	7 000,00
Remorquage et service routier	10 000,00
Véhicule d'inspection	10 500,00
INTÉRÊTS - R004-2016 2 CAMIONS LATÉRAL	0,00
INTÉRÊTS - R005-2017 3 CAMIONS LATÉRAL	4 075,00
INTÉRÊTS - R005-2017 - 2E FINANCEMENT	1 168,00
INTÉRÊTS - R007-2018 3 CAMIONS LATÉRAL	11 612,00
INTÉRÊTS - R009-2018 CAMION FRONTAL	3 286,00
INTÉRÊTS – R012-2021 (2e)	11 801,00
INTÉRÊTS - R011-2020 CAMION FRONTAL	9 505,00
INTÉRÊTS 012-2021	24 835,00
INTÉRÊTS 013-2026	88 318,00
REMBOURSEMENT DETTE L.T	821 000,00
TOTAL DÉPENSES COLLECTE ET TRANSPORT	**$ 3 247 213.17**
Total des dépenses	**$ 5 107 898,17**
Total des revenus	**$ 5 107 898,00**
Différence	**-$ 0,17**

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1097-09-2026
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Arcand

D'ADOPTER le nouveau calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration ci-dessous pour l'année 2027, lesquelles se tiendront à la Grande Salle de la Place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts, comme suit :

- Mercredi 10 février 2027 14h30
- Mercredi 14 avril 2027 14h30
- Mercredi 09 juin 2027 14h30
- ~~Mercredi 29 septembre 2027~~ ~~14h30~~
- Mercredi 22 septembre 2027 14h30
- Mercredi 27 octobre 2027 14h30
- Mercredi 08 décembre 2027 14h30

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT

287

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 1098-09-2026
ADOPTION DU CALENDRIER DE COLLECTES POUR L'ANNÉ 2027

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) doit établir le calendrier de collectes pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) a présenté le calendrier de collectes pour l'année 2027 lors de la séance ordinaire du 30 septembre 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Loranger

D'ADOPTER le nouveau calendrier de collectes pour l'année 2027, tel que présenté;

ET DE PRENDRE ACTE qu'une réflexion sera menée concernant l'horaire des collectes estivales des matières organiques pour l'année 2026.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1099-09-2026
LOCATION DE CONTENEURS (2) ET ENTREPOSAGE DE PNEUS AU LOCAL DE LA RITL

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) doit assurer l'entreposage des pneus recueillis dans le cadre de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE les pneus sont actuellement entreposés chez Pneus Villemaire;

CONSIDÉRANT QUE la RITL souhaite effectuer elle-même l'entreposage des pneus à son garage, dans des conteneurs loués à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la location de deux conteneurs est proposée au coût de 3 500 $ par année;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire permettra à la RITL de réduire les coûts liés à l'entreposage des pneus tout en utilisant ses propres installations à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Forget

D'AUTORISER la RITL à procéder à l'entreposage des pneus dans ses installations, en remplacement de l'entreposage actuellement effectué chez Pneus Villemaire;

D'AUTORISER la location de deux conteneurs pour l'entreposage des pneus, au coût annuel de 3 500 $, plus les taxes applicables, le cas échéant;

D'AUTORISER la direction générale à conclure l'entente de location et à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1100-09-2026
TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES RELEVÉS DE PAIE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) reçoivent une rémunération pour leur participation aux séances du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE certains membres souhaitent recevoir leur relevé de paie par voie électronique plutôt que sous format papier;

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
288
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE les relevés de paie contiennent des renseignements personnels et doivent être transmis dans le respect des règles applicables en matière de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre qui souhaite recevoir son relevé de paie par voie électronique doit y consentir par écrit et fournir une adresse courriel à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Broué

D'AUTORISER la transmission électronique des relevés de paie aux membres du conseil d'administration qui en font la demande, sous réserve de l'obtention préalable de leur consentement écrit;

QUE les membres qui ne souhaitent pas recevoir leur relevé de paie par voie électronique continuent de le recevoir sous format papier;

QUE tout membre puisse retirer son consentement à la transmission électronique de ses relevés de paie en avisant la RITL par écrit.

EXEMPLE : CONSENTEMENT À LA RÉCEPTION DES RELEVÉS DE PAIE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Je, soussigné(e), _____, membre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL), demande à recevoir mes relevés de paie relatifs à ma participation aux séances du conseil d'administration par voie électronique.

Adresse courriel à utiliser : _____

Je reconnais que mes relevés de paie contiennent des renseignements personnels et confidentiels et j'autorise la RITL à les transmettre à l'adresse courriel indiquée ci-dessus.

Je comprends que la transmission de renseignements par courriel peut comporter certains risques liés à la confidentialité et à la sécurité de l'information.

Je comprends que je peux retirer mon consentement à tout moment en avisant la RITL par écrit et qu'à compter de la réception de cet avis, mes relevés de paie seront transmis sous format papier.

Nom : _____

Signature : _____ *Date :* _____

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1101-09-2026
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER 30 MAI AU 23 SEPTEMBRE 2026

DÉBOURSÉS SALAIRES **493 173.28 $**

CONSIDÉRANT QUE les listes des déboursés comprises entre le 30 mai 2026 et le 23 septembre 2026 totalisent **1 048 391.49 $** et se détaillent comme suit :

Traitement bancaire fournisseurs (inc. paiement carte de crédit) :	**555 218.21 $**
Salaires et remboursement de dépenses du 11 juin 2026 au 17 septembre 2026 :	**493 173.28 $**
Total :	**1 048 391.49 $**

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Asselin

D'APPROUVER les listes des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses pour un total de **1 048 391.49 $.**

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT

289

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 1102-09-2026
MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CALCUL DU TARIF POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR LAC VERDURE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM POUR 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) assume la collecte des matières résiduelles du secteur Lac Verdure pour la municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 1021-10-2025 prévoit une augmentation du tarif applicable à la collecte des matières résiduelles à 155,00 $ par porte à compter du 1er janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée à la méthode de calcul des quotes-parts afin que celles-ci soient établies en fonction du nombre d'unités et du nombre de levées effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le calcul doit tenir compte à la fois des levées de matières résiduelles et des levées de matières organiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Arcand

DE MODIFIER la méthode de calcul prévue pour l'établissement des quotes-parts du secteur Lac Verdure pour l'année 2026, afin que celles-ci soient calculées selon la formule suivante :

> **Nombre d'unités × (nombre de levées de matières résiduelles + nombre de levées de matières organiques).**

QUE la présente résolution modifie la méthode de calcul des quotes-parts prévue à la résolution 1021-10-2025.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1103-09-2026
ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION VISANT UN SERVICE DE COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR CAMION À CHARGEMENT FRONTAL, AVEC LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue avec la RCER pour offrir le service de collecte et transport à chargement frontal.

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a été approuvée par la résolution # 965-12-2024 et qu'à l'article 3 il est spécifié que le taux horaire sera fixé annuellement par la RITL;

IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Simard

DE FIXER le taux horaire à deux cent six dollars (206 $) de l'heure à compter du 1er janvier 2027.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1104-09-2026
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LINE ISABELLE ENTRETIEN MÉNAGER 2027

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire reconduire le contrat pour l'entretien ménager de ses locaux situés au 380A, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Line Isabelle entretien ménager;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Derek

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

290

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le renouvellement du contrat d'entretien ménager pour l'année 2027, au coût de 60,00 $ par semaine, pour un total de 3 120,00 $, plus les taxes applicables, le tout tel que prévu au contrat joint à la présente pour en faire partie intégrante.

DE PRÉCISER qu'un supplément de 20,00 $ sera facturé uniquement sur demande pour le lavage des vitres (deux fenêtres en façade, une fenêtre latérale et une porte vitrée).

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1105-09-2026
NOMINATION D'UN CHEF DES OPÉRATIONS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) doit assurer la continuité de ses opérations et de la supervision des activités liées à la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef des opérations est temporairement vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'employé no. 43 est déjà à l'emploi de la RITL à titre de chauffeur-opérateur à temps plein, conformément à la résolution 1089-06-2026 adoptée en juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'employé no. 43 possède l'expérience et les connaissances nécessaires pour assurer temporairement les fonctions de chef des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Derek

DE NOMMER l'employé no.43 à titre de chef des opérations par intérim, et ce, rétroactivement, à compter du 24 août 2026, afin d'assurer les fonctions et responsabilités liées à ce poste pendant l'absence de la titulaire du poste;

QUE cette nomination soit temporaire et demeure en vigueur jusqu'au retour de la titulaire du poste ou jusqu'à ce qu'une décision contraire soit prise par la RITL;

QUE l'employé no.43 conserve son statut d'employé régulier de la RITL et son poste de chauffeur-opérateur, auquel il pourra réintégrer ses fonctions à la fin de son affectation intérimaire;

QUE la rémunération applicable à cette affectation soit établie conformément aux conditions salariales prévues pour le poste de chef des opérations, selon les modalités déterminées par la RITL;

D'AUTORISER la direction générale à effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1106-09-2026
RECOMMANDATIONS DE PERMANENCE DE L'EMPLOYÉE # 139 À TITRE DE CHAUFFEUSE-OPÉRATRICE TEMPS PLEIN ET DE L'EMPLOYÉ # 12 À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 139 a été embauchée au poste chauffeuse-opératrice à compter du 27 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 139 a terminé sa période de probation le 12 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Beaucage, directeur général et secrétaire-trésorier recommande de confirmer la permanence de l'employée # 139;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 12 a été réembauché au poste chauffeur-opérateur temps partiel à compter du 08 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 12 a terminé sa période de probation le 22 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Beaucage, directeur général et secrétaire-trésorier recommande de confirmer la permanence de l'employé # 12;

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Arcand

D'ACCEPTER la permanence de l'employée # 139 à compter du 12 août 2026 conformément aux dispositions de la convention collective;

ET D'ACCEPTER la permanence de l'employé # 12 à compter du 22 juillet 2026 conformément aux dispositions de la convention collective

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1107-09-2026
RECOMMANDATION EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ NO 141 AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche de chauffeur-opérateur temps plein;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Beaucage recommande l'embauche de l'employé no 141;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Loranger

DE PROCÉDER à l'embauche de l'employé no 141 au poste de chauffeur-opérateur temps plein selon l'échelon salarial recommandé à compter du 08 juin 2026 conformément aux dispositions de la convention collective.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 1108-09-2026
EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ NO 143 AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche de chauffeur-opérateur temps plein;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Beaucage recommande l'embauche de l'employé no 143;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Broué

DE PROCÉDER à l'embauche de l'employé no 143 au poste de chauffeur-opérateur temps plein selon l'échelon salarial recommandé à compter du 24 août 2026 conformément aux dispositions de la convention collective.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
292
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 1109-09-2026
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Bernard Derek de lever la présente séance à 15h45.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Patricia Lacasse
Présidente

François Beaucage
Directeur général et secrétaire-trésorier